

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 79 (1952)
Heft: 5

Artikel: L'esprit des lois...
Autor: Cherix, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'esprit des lois...

par J.-P. Cherix

La vie publique donne souvent à la chronique, et pas seulement à celle avide de sensations malsaines, bien des sujets de joie, et pour preuve, je ne résiste pas à la tentation de vous raconter une excellente histoire dont le héros défunta il y a peu de temps.

Vous savez que notre bon canton compte plusieurs communes riches, très riches même, dont les bourgeois ne sont pas peu fiers, bien que les célèbres répartitions ne soient plus à l'ordre du jour. Mais à côté d'elles, il s'en trouve encore qui ont bien de la peine à joindre les deux bouts !

Or, dans l'une d'elles, où l'on comptait, bon an mal an, moins de quinze électeurs, vivait un excellent citoyen, bon syndic aussi, mais point toujours à cheval sur les principes et encore moins sur les ordonnances dont Berne était la source.

C'est ainsi qu'à cette époque où les votations fédérales étaient obligatoires, il arriva que notre syndic oublia consciencieusement l'appel des urnes, non seulement pour lui seul, mais pour toute sa commune.

Le préfet d'alors, vieil ami du syndic, lui téléphona donc le lundi après-midi, vers les 4 heures, ayant attendu en vain le résultat du vote. Et la conversation suivante s'échangea entre le chef-lieu de district et la petite commune :

— C'est toi, Charles ?

— Ouais, c'est moi... Ah ! bon, salut...

— Dis donc, et puis cette votation...

— Quelle votation ?

— Mais celle d'hier...

— Celle d'hier ? Mais... Oh ! charrette, c'est qu'elle n'a pas eu lieu chez nous, personne n'y a pensé !

— Eh bien, tu vas voir ce que ça te coûte ! Que veux-tu que je fasse ? Il me faut le résultat de ta commune !

— Attends-voir un moment. Qu'à cela

ne tienne...

Cinq minutes plus tard, le syndic était chez son frère, président du Conseil général en l'occurrence, faute d'avoir trouvé un non-parent, aussi bon libéral que l'autre était radical, et lui dit :

— Voyons, combien sommes-nous au juste. 13 ? Bon. Je pense que tu seras d'accord pour qu'on mette sur la feuille 7 radicaux et 6 libéraux ? Oui ? Bon. Comme ça, tout le monde sera content.

Le préfet le fut peu après, et l'un des premiers : il put ainsi compléter le résultat de son district et l'enveloppe s'en alla à Lausanne.

Le pot-aux-roses ne se dévoila qu'à la fin du ministère de notre syndic, lorsque le Conseil d'Etat se fit représenter en cette occasion. Mais le délai de prescription était largement dépassé...

D'autre part, on remarqua par la suite que les votations ou élections dans la petite commune donnaient toujours le même résultat, ou presque : 7 radicaux contre 6 libéraux, 7 oui, contre 6 non, mais on ne soupçonna jamais plus le syndic d'avoir oublié la date de l'assemblée de commune !

A la veille de prendre sa retraite, on fit force discours, le conseiller d'Etat y alla de tout son cœur, releva les mérites étonnants de cet honorable citoyen, les représentants de diverses sociétés locales ou légèrement étrangères voulurent soutenir la comparaison et lâchèrent des mots tant et plus. C'est ainsi que le porte-parole d'une célèbre société de chasse remit au vieux magistrat un souvenir de valeur, rappelant en même temps les nombreuses heures nocturnes qu'il dut passer à l'orée d'un bois : il s'agissait, en effet, d'un siège d'affût !

— Mon cher Charles, lui dit le donateur, voilà ce qui a dû te manquer bien souvent. Puisque tes rhumatismes se sont

encore développés, tu n'y pourras plus tenir. Alors, assieds-toi.

Il faut dire aussi que le bénéficiaire était autant syndic que chasseur, tant chasseur que braconnier, tant braconnier que garde-chasse ! Il fut un peu surpris de ce cadeau et ne parvint qu'à dire ces mots :

— Veux-tu bien te taire, malheureux ! Ne vois-tu pas qu'il y a là un conseiller d'Etat !

Celui-ci pardonna bien volontiers au bon syndic ses petits écarts et rit sincèrement de ce qu'on lui raconta à son sujet...

Les échos du mois

Perdu dans la grand'ville

Une fois n'est pas coutume, Auguste Patifou avait quitté son hameau de Villard-les-Pèdzes pour s'en aller rendre visite à un cousin remué de germain, et demeurant à la Péraudette.

Le tram a quitté Saint-François. A la première station, l'employé annonce :
— *Georgette !*

Une charmante jouvencelle, fraîche et souriante, quitte la voiture d'un petit saut léger.

— *Eglantine !*

C'est une élégante dame, en superbe et authentique manteau de fourrure petit gris suisse, qui abandonne le tram.

— *Eugène Rambert !*

Cigare churchillien et pépin chamberlainien, un gros monsieur descend a son tour, laborieusement et majestueusement.

Notre brave gaillard glisse alors à l'oreille du conducteur :

— *Dites vôi, quand ça sera pour Auguste Patifou, vous m'avertirez...*

Une authentique Vaudoise n'est plus

La population tout entière de Vulliens (Jorat) a tenu à rendre hommage à Mme Marie Cavin-Curchod, qui vient de quitter sa nombreuse famille à l'âge de septante-six ans. Alors que le peintre Eugène Burnand travaillait au Sépey, il remarqua aussitôt les traits paysans qui soulignaient le visage de la défunte. A maintes reprises elle posa pour l'artiste lorsque celui-ci œuvrait à ses « paraboles », et son souvenir demeurera grâce aux tableaux sur lesquels elle figure. Marie Cavin faisait partie de cette classe de la population dite du vieux temps, époque où l'on parlait plus volontiers le patois que le français. La défunte était demeurée fidèle à notre vieux langage, écrit la Nouvelle Revue, et se plaisait à le parler avec les personnes qui le connaissent encore.

Folklore suisse

Le dernier numéro de Folklore suisse — bulletin de la Société suisse des Traditions populaires, dont le rédacteur est M. l'abbé Brodard, président de la Ball'Etaila fribourgeoise — vient de paraître ; il est consacré cette fois-ci au Jura, et comprend notamment deux articles en patois de M. Jules Surdez, correspondant jurassien du Conteur vaudois et auteur de nombreuses publications en vieux parler, et un autre de ce bon conteur qu'est M. Jos. Beuret-Frantz. Une publication qui intéressera tous les amis du folklore.

Chs M.